# Plantes transgéniques : les plantes transgéniques seront stériles, comme les hybrides

Autor(en): **Escher, Gérard**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1349

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1010147

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Les plantes transgéniques seront stériles, comme les hybrides

***Un des enjeux des plantes transgéniques est le privilège de l'agriculteur. Le Parlement européen l'a maintenu; encore faut-il que les graines soient fertiles.***

NOUS AVIONS FAIT état ici (*DP* 1344) de la satisfaction de voir le Parlement européen maintenir le privilège de l'agriculteur; en clair, le cultivateur peut, comme par le passé, récupérer les semences et les replanter; comme les plantes transgéniques commercialisées jusqu'ici sont fertiles, les producteurs de semences transgéniques pouvaient craindre une vente unique par cultivateur. Aux USA, le problème était «résolu» par un métayage où la firme restait propriétaire de la totalité de la récolte obtenue par les semences transgéniques.

## Stériliser les plantes transgéniques

Mais si le système juridique est caractérisé par sa majestueuse lenteur, celui du génie génétique l'est par son enthousiasme frénétique. Le 3 mars, la patente 5 723 765 était accordée conjointement à la firme Delta and Pine Land Co. (rachetée depuis par Monsanto) et au Département de l'agriculture américain, pour une méthode permettant de stériliser les plantes transgéniques. Je ne résiste pas au plaisir de vous offrir un extrait du sommaire du brevet (trad. ge):

*«Une méthode pour créer une plante transgénique à partir d'une cellule végétale transfectée avec des séquences d'ADN comprenant un premier gène dont l'expression résulte dans un phénotype altéré lié à un promoteur transitoirement actif, le gène et le promoteur étant séparés par une séquence de bloquage flanquée de chaque côté par des séquences d'excision spécifiques pour le promoteur répressible, un deuxième gène qui code pour une recombinase spécifique pour les séquences d'excision liées au promoteur répressible et un troisième gène qui code pour le répresseur spécifique du promoteur répressible».*

## Une réaction politique

En moins obscur, il s'agit d'insérer dans la semence un gène – appelé *Late embryogenesis abundant* (LEA) – qui stérilise les graines mais qui n'est activé que lorsque la plante atteint sa maturité. Selon ce principe, les graines de la deuxième génération sont ainsi incapables de germer et le cultivateur est dans l'obligation de renouveler chaque année son stock de semences. La mise en œuvre de ce verrou biologique reste délicate (en particulier pour activer le gène LEA au bon moment); les applications commerciales, prévues d'abord pour le coton, ne seront pas réalisées avant l'an 2004.

Faut-il se précipiter et lancer une initiative interdisant les plantes transgéniques? Quelques réflexions sur cet incident. D'abord, c'est le retour à la case départ, puisque les plantes transgéniques auront le même statut que les plantes hybrides, pour lesquelles les grandes firmes ont déjà le monopole. Ensuite, paradoxalement, le brevet, publié bien avant sa mise en application, laisse au politique un temps d'anticipation – l'octroi du brevet n'impliquant pas une autorisation à disséminer ces plantes. Troisièmement, on a dénoncé le fait qu'un organisme public, le Département de l'agriculture, soit coauteur d'un brevet officiellement destiné à garantir les revenus des firmes biotechnologiques. Mais au contraire, ne faudrait-il pas y voir un puissant levier d'action des citoyens, en quelque sorte copropriétaires de ce brevet? Une voie pour garantir l'équité dans le monde futur de l'agriculture transgénique, c'est d'y associer intensément la recherche publique, et de donner à cette recherche les armes techniques et juridiques pour la bataille des brevets. *ge*

*Le Monde*, 12 juin 1998; United States Patent Office (www.uspto.gov/); Rural Advancement Foundation International (www.rafi.ca/).

**IMPRESSUM**
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (*fb*)
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Le Débat: Jean-Yves Pidoux
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud, Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

PRIVÉS DU PUISSANT moteur de débats qu'est l'initiative populaire, les Français se lancent dans une «conférence de citoyens» consacrée à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation. Organisée par l'Assemblée nationale, cette conférence réunit deux groupes, un d'experts et l'autre de profanes, les profanes étant sélectionnés par l'IFOP. Ce dernier panel s'est constitué en jury pour élaborer des recommandations. En attendant la publication, vous pouvez participer au débat sur le site de l'assemblée nationale (http://www.assemblee-nat.fr/for/forumgenetique. htm).

MONSANTO, LA PUISSANTE firme américaine qui se caractérise tant par sa foi absolue dans le génie génétique – seul garant à ses yeux de la biodiversité et du développement durable – que par son agressivité (poursuite en justice des malheureux paysans qui ont replanté des semences transgéniques récupérées, rachats systématiques de petites firmes biotechnologiques) se propose d'éduquer les Européens sur le génie génétique et ses bienfaits.

Pleines pages de publicité dans les journaux français, mais surtout un site à savourer: www.monsanto.fr/. (Honnêtement, le site est bien fait).